



# L'Agora du Conseil



Commission  
scolaire  
de Montréal

Volume 9, numéro 10 – Mai 2017



*L'Agora du Conseil* est une publication mensuelle du Service du secrétariat général qui présente les principaux dossiers traités par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Les dossiers dont il est question ci-dessous ont été traités à la séance extraordinaire du Conseil du 10 mai 2017 ou à la séance ordinaire du 24 mai 2017, qui se sont tenues au centre administratif de la Commission scolaire.

- **La CSDM – 170 ans d'histoire**

La présidente a ouvert la séance du 24 mai en retraçant brièvement l'histoire de la CSDM, institution fondée sous le nom de Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) en 1846, nom qu'elle a conservé jusqu'en 1998. Elle a notamment souligné qu'à son ouverture, la CECM comptait huit écoles primaires fréquentées par 58 garçons et 240 filles. À titre de comparaison, il est intéressant de rappeler que la CSDM compte aujourd'hui quelque 113 000 élèves répartis dans près de 200 établissements scolaires. La présidente a également rappelé l'histoire du centre administratif de la CSDM, construit en 1956 au coût de 3 millions de dollars.

- **Les plans de l'effectif 2017-2018**

À sa séance du 10 mai, le Conseil des commissaires a adopté les plans de l'effectif déposés pour l'année 2017-2018, soit le plan pour le personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués, le plan pour le personnel professionnel syndiqué ainsi que celui pour le personnel de soutien administratif, technique, paratechnique, du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, les ouvriers, les aides-concierges, les concierges et le personnel de cafétéria.

Au cours de cette séance, le président de l'Association des cadres de Montréal, M. Daniel Martin, a présenté en audience l'importance du travail des cadres de la Commission scolaire, notamment dans la transformation organisationnelle et dans la préparation des plans de l'effectif. Par la suite, le président du Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM), M. Michel Mayrand, accompagné d'une psychologue de la CSDM, Mme Carole Charbonneau, a expliqué en audience que son syndicat est globalement satisfait du plan de l'effectif, mais il a souligné des déceptions en ce qui a trait aux postes de psychologues, de conseillers d'orientation et d'animateurs de vie spirituelle et communautaire. À ce sujet, il a mentionné que la décentralisation des budgets dans les écoles se traduit par une réduction des postes centralisés répondant aux besoins d'un ensemble d'écoles.

- **Les règles d'admission des élèves**

À la séance du 24 mai, les commissaires se sont penchés sur les critères d'admission dans les écoles qui sélectionnent leurs élèves. Un parent fondateur d'une école alternative, qui est également enseignant dans une école alternative, a sensibilisé les commissaires à l'effet démobilisateur que pourrait avoir le retrait de la priorité accordée aux enfants du personnel et des parents fondateurs.

Les commissaires ont par la suite adopté une résolution sur la modification des règles d'admission. Par cette résolution, ils ont voulu rappeler aux écoles que les réalités locales peuvent justifier une dérogation aux règles d'application et que les critères d'admission ne peuvent avoir pour effet d'exclure un élève à besoins particuliers ou un élève dont les parents ne maîtrisent pas suffisamment le français pour répondre aux exigences du processus d'admission. Ils ont également pris acte des recommandations du comité de parents sur les critères concernant les fratries et les priorités d'inscription pour les enfants des parents fondateurs. Enfin, ils ont prolongé la consultation du comité de parents et ils y ont inclus le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). La présidente a toutefois souligné que le personnel de la commission scolaire est beaucoup trop nombreux pour qu'il soit possible d'accorder la priorité aux enfants du personnel. De plus, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, à titre de présidente du comité de vigilance sur l'admission, a rappelé le processus ayant mené à la modification de ces règles.

- **L'accessibilité des activités des services de garde**

Le comité de travail de la CSDM sur les services de garde s'est penché sur les activités offertes lors des journées pédagogiques, et notamment sur leur coût. Afin de donner suite aux constats faits par ce comité, le Conseil a déterminé, à sa séance du 24 mai, des orientations institutionnelles devant être mises en œuvre dans les services de garde et il a demandé d'être informé des activités organisées par les services de garde lors des journées pédagogiques par la publication d'un rapport annuel de ces activités.

- **La cohabitation entre l'école Louis-Riel et le centre Tétreaultville**

Des représentants du conseil d'établissement, des élèves, des enseignants et des parents de l'école Louis-Riel se sont présentés en audience, le 24 mai, pour déposer une pétition demandant au Conseil des commissaires de permettre à l'école Louis-Riel de récupérer les locaux qui avaient été utilisés par l'école Baril durant sa reconstruction et, de ce fait, de ne pas y délocaliser les élèves adultes du centre Tétreaultville. La présidente a rappelé que la vocation d'école transitoire d'une partie de l'école Louis-Riel est prévue dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020. Elle a également souligné que l'école Louis-Riel a une capacité d'accueil suffisante pour scolariser les enfants de son quartier et que plusieurs écoles de la Commission scolaire ont besoin d'une école transitoire pour la durée de travaux d'envergure. Enfin, elle a tenu à faire remarquer que des investissements importants ont été faits pour mettre en place cette école transitoire.

- **Un point de service à Québec pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal**

L'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), qui détient le mandat national de la formation professionnelle pour les métiers de l'aérospatiale et qui a déjà des points de service à Mirabel et à Trois-Rivières, ouvrira un troisième point de service dans la région de Québec. L'École pourra ainsi répondre aux besoins des élèves de cette région et contribuer à contrer le taux de roulement élevé des employés dans les entreprises locales.

- **Le jardin de l'école Saint-Barthélemy**

Le comité mis sur pied pour assurer le suivi du projet de maintien du jardin de l'école Saint-Barthélemy après les travaux a tenu sa première rencontre et le projet qui y a été présenté a obtenu l'assentiment de l'ensemble des acteurs.

- **Le Plan vert – un premier bilan**

À sa séance du 24 mai, le Conseil des commissaires a reçu un bilan provisoire du Plan vert 2014-2019 de la CSDM. À cette occasion, le Conseil a résolu d'apporter quelques modifications aux objectifs de ce plan compte tenu des constatations qui en ressortent. Ces modifications concernent les objectifs de promotion de la santé et du bien-être, qui incluent dorénavant le personnel et non

seulement les élèves, l'ajout d'outils pour le suivi de la présence de comités verts et de la gestion écologique des matières résiduelles dans les établissements, ainsi que l'achat de papier.

- **Pour une institution scolaire « refuge »**

Le 10 mai, les commissaires ont adopté une résolution visant à faire de la CSDM une institution scolaire « refuge ». À cet effet, ils ont donné à la présidente le mandat d'appuyer le projet de loi 793 visant à modifier la *Loi sur l'instruction publique* afin que tout élève de moins de 18 ans ait droit à la gratuité des services éducatifs prévus par cette loi sans qu'il soit nécessaire qu'il soit citoyen canadien ou résident permanent, et ils ont donné à la Direction générale le mandat de faire reconnaître et financer ce statut par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- **Des locaux abordables pour les organismes communautaires**

À la période réservée au public de la séance du 24 mai, des représentants de CPE et d'organismes communautaires locataires de la CSDM se sont présentés pour contester la hausse de leur loyer. La présidente a expliqué que les hausses serviront à assurer l'entretien des bâtiments, le ministère ne payant pas pour l'entretien des bâtiments qui ne servent pas à la scolarisation. Elle a par ailleurs rappelé que si la CSDM n'augmente pas ses loyers, c'est l'argent destiné aux services aux élèves qui devra servir à l'entretien des bâtiments loués.

Par la suite, les commissaires ont adopté une résolution par laquelle ils demandent au maire de Montréal, aux membres de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et aux élus montréalais de s'engager, de concert avec la CSDM et le gouvernement du Québec, à trouver des solutions permanentes au manque d'espaces abordables pour les organismes communautaires montréalais.

- **Le Projet i.S. 2.0 – importance de l'accessibilité aux locaux**

Des parents d'adultes handicapés inscrits au Projet i.S. 2.0 du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) se sont présentés, le 24 mai, pour demander que le handicap des élèves soit pris en compte dans le projet de déménagement du CREP. La présidente a annoncé que certaines classes pourront rester dans le bâtiment actuel, au rez-de-chaussée, pour une autre année, mais elle a confirmé qu'il faudra trouver une solution à long terme.

- **Les ententes extraterritoriales – des mesures exceptionnelles**

Le 24 mai, des parents du quartier Pointe-Saint-Charles qui souhaitent inscrire leur enfant à une école secondaire d'une autre commission scolaire sont venus réitérer leur demande d'entente extraterritoriale au Conseil des commissaires et ils ont indiqué qu'ils souhaitaient que toutes les demandes pour la même école soient traitées de la même façon. La présidente a rappelé que la conclusion d'une entente extraterritoriale est une mesure exceptionnelle et que chaque demande est examinée individuellement. Elle insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de traitement global de ces demandes.

## **Nominations**

### **Directions d'établissement**

- **M<sup>me</sup> Lucie Boudreau** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice de l'école **Honoré-Mercier**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Martine Duguay** a été nommée directrice de l'école **Ludger-Duvernay**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Kathy Lang** a été nommée directrice de l'école **Saint-Étienne**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- **M. Guy Lauzé** a été nommé directeur de l'école **Marie-Favery**. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M. Luc-Étienne Paris** a été nommé directeur de l'école **Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle**. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **Mme Élisenda Tomas Sanchez** a été nommée directrice de l'école **Saint-Jean-de-Matha**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### Directions adjointes d'établissement

- **M. Yann Auclair** a été nommé directeur adjoint à l'école **Bedford**. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Caroline Beaulieu** a été nommée directrice adjointe à l'école **François-de-Laval**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Julie Bergeron** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe au centre **Pauline-Julien**. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2017.
- **M<sup>me</sup> Marie-Christine Binet** a été nommée directrice adjointe à l'école **Saint-Henri**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M. Denis Charlebois** a été nommé directeur adjoint à l'école **Évangéline**. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M. Benoît Grenier** a été nommé directeur adjoint à l'école **Saint-Gabriel-Lalemant**. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Ariane Lavoie** a été nommée directrice adjointe à l'école **Marguerite-De Lajemmerais**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Madalina Miertescu** a été nommée directrice adjointe aux centres **Yves-Thériault** et **Lartigue**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Véronique Parent** a été nommée directrice adjointe à l'école **Notre-Dame-de-Grâce et Étoile filante**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **M<sup>me</sup> Chantal Payette** a été nommée directrice adjointe à l'école **Lucien-Pagé**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le Conseil des commissaires leur souhaite tout le succès possible dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Source : Service du secrétariat général  
 Cette publication est rédigée en nouvelle orthographe.

---

Pour nous faire part de vos questions ou de vos commentaires,  
 vous pouvez nous écrire à [secg@csgm.qc.ca](mailto:secg@csgm.qc.ca) ou nous appeler au 514 596-6012.

090009  
 Conception visuelle : Service des communications